

**Projet de charte ZNT – Département de l'Ain**

**Observations recueillies entre le 28/06 et 19/07/2022**

Vous êtes * :	Indiquez vos observations * :
Riverain d'une ou plusieurs parcelle(s) traitée(s)	<p>Bonjour Très bien de vouloir être vigilant sur l'emploi de produits phytosanitaires et de rêver d'un monde meilleur, mais tant que les enjeux financiers sont importants, rien de réellement probant sera mis en place. Les exemples ne manquent pas. En 2018 selon de nombreuses sources révèlent le fait que plusieurs milliers de kilomètres de cours d'eau ont été supprimés des cartes des préfectures pour augmenter les zones d'épandages (<a href="https://reporterre.net/Des-milliers-de-cours-d-eau-sont-rayes-de-la-carte-de-France-et-s-ouvrent-aux">https://reporterre.net/Des-milliers-de-cours-d-eau-sont-rayes-de-la-carte-de-France-et-s-ouvrent-aux</a>), des géants comme Lactalis (qui en plus d'exploiter l'agriculteur) polluent les eaux environnantes (<a href="https://www.ouest-france.fr/economie/agroalimentaire/lactalis/une-enquete-pointe-la-pollution-des-rivieres-de-lactalis-7024297">https://www.ouest-france.fr/economie/agroalimentaire/lactalis/une-enquete-pointe-la-pollution-des-rivieres-de-lactalis-7024297</a>)... et j'en passe. Bref il est plus que jamais temps d'avancer et bloquer cette évolution latente que l'on cache volontairement au grand public, malheureusement souvent un peu naïf devant les beaux discours des pollueurs. Il est grand temps de réagir, de montrer notre compréhension de cette manipulation et de s'y opposer de façon légale et structurelle. Les lobbys sont très forts et très influents avec les sommes financières qu'ils pèsent dans l'économie. Ceci n'est pourtant qu'une vision à courts termes.</p>
Autre	<p>Un des buts de la charte est d'apporter de la sécurité pour les riverains et travailleurs proches des parcelles traitées par les pesticides, or certaines exceptions sont contraires à cet intérêt. Près d'une propriété qui n'est pas régulièrement fréquentée, les traitements ne doivent pas être permis sans distances de sécurité car les riverains (locataires habituels ou invités) peuvent venir à tout moment, sans obligation de prévenir, et ne doivent pas subir les risques pendant les 2 jours suivants le traitement. De même, pour les grandes propriétés, on ne peut pas autoriser à traiter sans distance de sécurité en considérant que le riverain ne fréquente (ne devrait ?) pas une partie de sa propriété. Cela revient à imposer à un riverain de ne pas aller sur l'ensemble de sa zone d'agrément quand il veut (contre son droit à la jouissance de son bien), et de ne protéger seulement qu'une petite partie d'agrément décidée pour lui. Il faut enfin que le riverain ou le travailleur proche d'une parcelle traitée soit suffisamment prévenu à l'avance du traitement par un moyen efficace et tracé (sms, site internet, affichage mairie,...), cela signifie d'avoir le temps de prendre les dispositions de protection vis-à-vis du traitement (s'éloigner, fermeture des fenêtres, rentrer les animaux et linge étendu au séchage, protection du mobilier de jardin, couverture de piscine,...). Le gyrophare indique seulement le traitement en cours, et n'est pas visible selon la hauteur de la végétation.</p>
Autre	<p>Les produits phytopharmaceutiques sont un danger pour notre santé, pour l'environnement et pour le climat. Il faut que l'objectif soit de réduire strictement leur utilisation avec vérification de cette réduction. L'agriculture doit s'orienter vers le bio, ou au moins l'agro-écologie avec des aides ciblées dans cette direction. Les chartes départementales ne sont pas vraiment des chartes : elles sont rédigées par des agriculteurs pour des agriculteurs. Il n'y a pas de moyen pour le citoyen de vérifier que les engagements sont respectés en termes de matériel (buses) et de respect des conditions météo. L'information proposée en direction des riverains est ridicule, et ne consiste pratiquement que dans l'allumage d'un gyrophare le temps de l'épandage. Il faudra être informé de la signification de ce gyrophare, mais une fois le tracteur parti, qui dira qu'il reste des particules dangereuses dans l'air? Et pourquoi faut-il décliner ces chartes dans chaque département? Il vaudrait mieux des règles nationales claires avec les moyens d'information des citoyens et des moyens de contrôle des agriculteurs.</p>
Agriculteur	<p>Je trouve une fois de plus que l'agriculteur qui est un professionnel, former, informer, instruit, on lui demande encore beaucoup d'effort pour justifier de son travail auprès de citoyens qui sont bien loin de ses préoccupations, qui sont de savoir se que fait l'agriculteur dans son champs. En effet en parlant avec les voisins de nos parcelles, personnes ne comprend l'intérêt de laisser une bande autour de leurs maison non cultiver. Ils trouvent cela meme aberrant dans un contexte où la matière premiere vas manquer dans les années à venir. Ils savent deja que nous ne faisons pas n'importe quoi à coté de leurs maison et on deja constatés depuis longtemps que nous avons évolués dans nos pratiques. Reduction des dosages, traitements de nuit par exemple! Nombreux nous ont meme dis vouloir faire un papier pour nous dire que eux nous autorisaient à traités à ras de leurs propriétés. Choses que nous leurs disons inutile à faire car la norme n'est pas celle ci! Continuons plutot le travail dans le bon sens paysans et surtout faire confiance au gens. Tout normaliser ne fait que rajouté une couche à l'empilement déjà enorme de normes en tout genre où plus personnes ne peut toutes les connaitre et les appliquer.</p>
Agriculteur	<p>Les agriculteurs font beaucoup d'efforts. Les citoyens n'en ont pas conscience. Ils sont constamment accusés de pollueurs. Avec l'élaboration de cette charte, il y a encore de nouvelles contraintes, qui mériteraient d'être enfin reconnues autant par l'état que par les médias et les citoyens. Une zone de non traitement est une zone où il ne pousse rien, réduisant d'autant les rendements et la capacité de notre pays à nourrir le monde, ce qui n'est pas peu dire en cette période de guerre !!!</p>